

■ **M. et Mme Cheikh Boukal**, à Genève, alimentation, commerce de primeurs et de produits laitiers, vins et spiritueux (FOSC du 24.11.1975, p. 3120). Cheikh Boukal Rabah n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associée Daisy Cheikh Boukal reste chargée de l'actif et du passif de la société, au sens de l'art. 579 CO, dont elle continue les affaires sous la raison de commerce 'Daisy Cheikh Boukal', à Genève.

Journal no 2678 du 01.03.2004
(02153804 / CH-660.0.300.975-0)